



CAPD du 29 Janvier 2019 Déclaration du SNUipp-FSU

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Notre seul but au SNUipp-FSU c'est à la fois, de défendre et de faire avancer les droits et les intérêts des personnels tout en ayant un projet ambitieux pour l'Ecole et ses élèves.

Les enseignants ne s'y sont d'ailleurs pas trompés, lors des dernières élections professionnelles, puisqu'ils ont confirmé le SNUipp-FSU, et notamment celui du Loiret, comme 1ère organisation syndicale représentative. Si malheureusement la participation a été trop faible dans notre département, près d'un électeur sur deux a choisi le SNUipp-FSU pour continuer de le représenter.

C'est une vraie preuve de confiance donc une responsabilité que nous comptons bien continuer d'assumer dans chaque instance paritaire. Et il va donc falloir compter, monsieur l'Inspecteur d'académie sur la ténacité du SNUipp-FSU, pendant encore 4 ans et plus encore, pour ne rien lâcher dans l'intérêt à la fois des collègues et des élèves.

A propos de l'ordre du jour justement, la façon dont sont traité-e-s nos collègues dans les opérations retardées de vérification des barèmes des permutations informatisées (cf. notre déclaration intersyndicale) traduit le manque de considération voire le mépris du ministère envers eux.

Nous avons également ressenti ce manque de considération voire du mépris en tant que représentants du personnel lors de ces opérations et aussi lorsque nous avons déclaré notre intention de déposer un préavis de grève et qu'aucune nouvelle date de négociation préalable nous a été proposée après une 1^{ère} décevment impossible à honorer.

Cela se traduit aussi chez nos collègues confronté-e-s chaque jour dans leur classe à des situations de plus en plus complexes et tendues, pour diverses raisons et qui, parfois, souvent, ressentent un manque de soutien de leur hiérarchie voire même, parfois, une remise en cause de leur professionnalité.

Manque de reconnaissance de la professionnalité de nos collègues aussi lorsque des évaluations de CP, encore une fois inadaptées malgré quelques légers bougés, sur la forme, obtenus par le SNUipp-FSU, leur sont imposées. Ces évaluations n'ont, de fait, comme objectifs que de transformer les enseignants en de simples exécutants afin de justifier le projet du ministère au travers, notamment, de la mise en place d'une méthode unique de lecture. Méthode mise en avant par une association « Agir pour l'école », avec l'aval de certaines Directions académiques, qui ont déjà « sévi » dans plus de 500 écoles avec des personnes non habilités, non enseignants et un comité directeur, qui comptait dans ses membres notre ministre actuel... cela interroge forcément. Qu'en est-il dans notre département sachant que cette association ne compte, dans son comité directeur actuel, que des personnes extérieures au monde de l'Education et parmi ses partenaires un mélange nébuleux de fondations issues d'entreprises privées (entre autres Servier, AXA, Société Générale, HSBC...) dans lesquelles s'est fourvoyé le Ministère de l'Education nationale !

C'est pour nous une instrumentalisation de l'Ecole.

Enfin, comment parler de bienveillance envers les élèves et les personnels lorsque des absences ne sont encore pas remplacées, ou une même absence remplacée par plusieurs remplaçants mettant ainsi à mal la stabilité des équipes et la continuité pédagogique ? D'ailleurs, pouvez-vous nous donner des informations concernant le taux de remplacement dans cette période « épidémique » ? De plus, nous demandons que les changements de dates tardifs des groupes de travail ou des CAPD n'aient pas d'impacts sur le remplacement des délégués des personnels. A ce titre, nous souhaitons qu'un calendrier précis de nouveaux groupes de travail, notamment concernant les nouvelles règles du mouvement intra départemental, nous soit communiqué suffisamment tôt et, dans le respect du règlement intérieur qui est soumis au vote ce jour, où il est précisé que les documents doivent nous parvenir 8 jours avant minimum.